

ZOOM SUR.. DES PARTENAIRES UTILES

MANÉO OPTICIENS



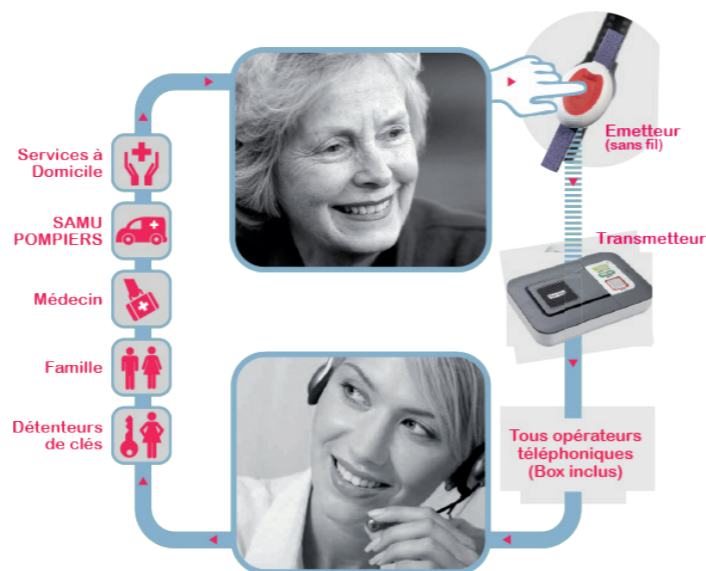
En plein développement national, le réseau Manéo Opticiens offre un concept inédit et une qualité de service au meilleur prix. Désormais, grâce à ce nouveau partenariat, bénéficiez dans cette enseigne de 2 offres imbattables :

- 1 paire de lunettes de marque achetée = 1 paire de marque offerte (avec la même qualité de verres et de monture)
- Une remise de 50 % sur l'intégralité de votre équipement

Rendez-vous sur www.maneo-opticiens.com pour en savoir plus et trouver votre magasin !

TÉLÉASSISTANCE PRÉVIFIL

Les chutes des 75 ans et plus causent chaque année en France plus de 6 000 décès et 100 000 hospitalisations. D'après l'enquête ChuPADom réalisée en 2018, une personne sur deux attendra plus de 3h entre sa chute et l'arrivée aux urgences et 30% resteront plus de 12h au sol avant d'être secourus. Face à ce constat, et afin de lutter contre le risque de chutes non relevées, Actiom s'est associé avec Prévifil, un service de téléassistance pour les personnes fragilisées par l'âge ou le handicap. Les bénéficiaires du service ont ainsi la possibilité de joindre un plateau de téléassistance 24/7, en appuyant sur l'émetteur qu'ils portent toujours sur eux. Le chargé d'écoute se chargera de prévenir les tiers de confiance pour venir effectuer une levée de doute à domicile. Ce service est agréé « service à la personne », ce qui ouvre droit à un crédit d'impôts de 50 % (sans conditions de revenu).



LES AUTRES PARTENAIRES DE L'OFFRE ACTIOM



FAUX MAILING DE DEMARCHAGE

Plusieurs signalements de démarchages douteux de la part d'organismes se faisant passer pour Actiom nous ont été remontés. Notre association ne menant aucune action de ce type, sous quelque forme que ce soit, nous intentons systématiquement des actions judiciaires auprès de ces organismes.

En faisant héberger leur site hors Union Européenne pour contourner la réglementation, certains parviennent encore à passer entre les mailles du filet.

Pour nous aider à dénoncer ces usurpations d'identité, signalez-nous les mails ou appels de démarchage que vous recevez en nous écrivant à contact@macommunesante.com.



05 64 10 00 48
du lundi au vendredi de 9h à 18h

www.associationactiom.org
Notre site Internet à votre service pour rester informé sur les dispositifs et l'actualité de la couverture santé.



la lettre D'ACTUALITÉS

ACTIOM

#3 - DÉCEMBRE
2023



VIGILANTS ET ENGAGÉS FACE AUX RÉFORMES

Chères adhérentes, chers adhérents,

Le 15 juin 2023, le gouvernement a annoncé de manière unilatérale, soit sans concertation, que dès le mois d'octobre, les soins bucco-dentaires seront davantage financés par les assureurs plutôt que par la Sécurité Sociale.

Ainsi, depuis le 1^{er} octobre, se faire soigner chez son dentiste coûte plus cher, le ticket modérateur (reste à charge) étant passé de 30 à 40%.

Cette mesure est dans un premier temps sans conséquence pour nos portes-monnaies puisque la hausse du ticket modérateur est prise en charge par les mutuelles, assureurs et instituts de prévoyance. Mais elle laisse entrevoir de manière inéluctable une hausse des cotisations des complémentaires santé dès 2024, l'économie réalisée par la Sécurité Sociale étant chiffrée à 500 millions d'euros par an, montant directement transféré à la charge des assureurs.

L'objectif du gouvernement est que la Sécurité Sociale réalise d'ici 2027 des économies à hauteur de 10 milliards d'euros (annonce de Bruno Le Maire aux Assises des finances publiques), transférant ce montant à la charge des assureurs.

Vous l'aurez compris, les tarifs des Mutuelles santé vont subir de fortes augmentations dès 2024, avec en moyenne des taux de revalorisation autour de 15%.

Dans ce contexte, votre Association a obtenu auprès de ses partenaires un taux d'indexation 2024 de ses contrats à hauteur de 11% (contre 2.5% en 2022 et 2023).

MA COMMUNE MA SANTÉ
05 64 10 00 48

HAUTES-PYRÉNÉES SANTÉ
05 57 81 12 50

HAUTE Vienne SANTÉ
05 57 810 410

SARTHE COMPLÉMENTAIRE
SANTÉ
02 43 54 79 79

Courant du 1^{er} trimestre 2024, nous allons générer des contrats avec des niveaux intermédiaires dans l'objectif de vous proposer une gamme évolutive et toujours compétitive face aux réglementations en vigueur et à venir.

Afin de vous apporter tous les éléments de compréhension face aux contrats complémentaires santé, nous vous mettons à disposition dans cette revue, une synthèse des diverses réformes passées, présentes et à venir, avec l'impact direct chez les assureurs, et par conséquent, sur les cotisations.

Très bonne lecture, et surtout, prenez soin de vous.

Sentiments associatifs,
L'équipe ACTIOM

Lettre d'informations de l'association ACTIOM - Ma Commune, Ma Santé

Adresse postale : 90 avenue Thiers - 33100 Bordeaux
Rédaction, mise en page et impression : www.timecom.fr

DES ÉVOLUTIONS IMPACTANTES DANS LE SECTEUR DES ASSURANCES SANTÉ

Depuis 2020, conjoncture économique et crise sanitaire ont largement modifié le paysage des assurances de personnes. Zoom sur les dernières évolutions.

2020 ENTRÉE EN VIGUEUR DU 100% SANTÉ DENTAIRE ET OPTIQUE + CRISE SANITAIRE

Forte chute de la consommation (-6% en individuel et -10% en collectif)
-> Le 100% santé : prise en charge à 100% par les complémentaires santé

2021 DÉCONFINEMENT ET 100% SANTÉ AUDIOLOGIE

Progression des dépenses de santé expliquée par un effet report des soins post-COVID et du succès du 100% santé.

2022 MONTÉ EN PUISSANCE DU 100% SANTÉ DENTAIRE ET AUDIOLOGIE

Modification des comportements, rattrapage de consommation, retour des épidémies saisonnières en particulier chez les enfants....

➔ **Une dérive cumulée 2019/2022 entre 6.7% et 7.7% en santé**

2023 UNE HAUSSE DES PRESTATIONS SANTÉ ET PRÉVOYANCE LIÉE :

- A des effets fréquence et un contexte inflationniste
- Des transferts de charge de la SS vers les complémentaires (hausse du ticket modérateur en dentaire, augmentation de la consultation, prise en charge des tests COVID...)
- Une hausse des arrêts de travail de longue durée

Et la réforme des retraites ?

Augmentation progressive de l'âge de la population active

- Un an de moyenne d'âge en plus = +2% à 3% de prestations santé
- Une augmentation du nombre de décès ainsi que la durée des arrêts de travail

2024 PLEIN EFFET DU TRANSFERT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE AMORCÉ EN 2023

Dépenses de santé encore plus soutenues en raison du plein effet des transferts de charges importants de l'Assurance Maladie vers les organismes complémentaires santé et une poursuite de l'inflation des coûts

Dérive prévisionnelle du marché :

Les dérives attendues cumulées sur 2023/2024 se situent entre 13% et 14,5% en santé

Source : Partenaires assureurs

QUE PEUT-ON ATTENDRE DE 2024 ?

Sous l'effet des mesures réglementaires à venir, d'une activité médicale soutenue et d'un rattrapage différé de l'inflation, les complémentaires santé seront plus coûteuses pour les particuliers. Les remboursements de l'Assurance Maladie auront en effet un impact sur le montant de votre contrat de mutuelle. Regardez-y de plus près.

Les évolutions réglementaires déjà en vigueur	Les évolutions réglementaires à venir	Les évolutions réglementaires annoncées (en attente de précisions)
 <p>Depuis le 1^{er} mars 2023 Réinstauration du ticket modérateur sur les tests COVID Coût d'un test PCR : 40€ Coût d'un test antigénique : 20€</p> <p>Depuis le 1^{er} août 2023 Hausse du ticket modérateur sur les transports sanitaires de 35% à 45% Revalorisation des tarifs hospitaliers</p>	 <p>Depuis octobre 2023 Hausse du ticket modérateur sur les actes dentaires de 30% à 40%</p>	<p>Elargissement du 100% santé aux prothèses capillaires et aux fauteuils roulants</p> <p>A compter de 2025 Revalorisation des soins courants dentaire</p> <p>Depuis novembre 2023 Majoration des bases de remboursements des consultations de 1,50€ Exemple : Généraliste secteur 1 à 25€ sera à 26.50€</p> <p>Hausse des prix des médicaments avec molécules innovantes Impact inflation et pénurie de médicaments</p>
 <p>Depuis octobre 2022 Fin de la prise en charge de la téléconsultation par la Sécurité sociale</p>		

LES IMPACTS EN CHIFFRES

60 % c'est le nouveau remboursement de la Sécurité Sociale pour le dentaire (contre 70 % auparavant). Au global, ce transfert de charge se chiffre à entre 400 et 500 millions d'euros.

26,50 € c'est le tarif de la consultation d'un généraliste (25 euros auparavant).

31,50 € c'est le tarif de la consultation d'un spécialiste (30 euros auparavant).

3 % c'est l'augmentation annuelle de la base de remboursement des auxiliaires médicaux à compter de 2024 (elle atteindra 18,06 euros en 2027).

6 % c'est l'augmentation du ticket modérateur (TM) qui s'en suit.

LA REVALORISATION 2024 DU PASS (Plafond Annuel de la Sécurité Sociale)

Plafond de référence pour calculer les cotisations depuis 2018, le PASS est réactualisé chaque année pour offrir la base de calcul la plus juste pour certaines prestations sociales.

Pour l'année 2024, il sera de 46 328 euros, contre 43 992 euros en 2023. Soit une hausse de 5,4 %.

Le taux d'évolution de ce plafond résulte de l'application du Code de la Sécurité Sociale, qui prévoit un réajustement chaque année, en fonction de l'évolution du salaire moyen du secteur marchand non-agricole.



VOS FRAIS D'ADHÉSION ET DE SERVICES+ EN BAISSÉ CHEZ ACTION !

Votre association a fait le choix de passer son adhésion à 1,80 € par mois au lieu de 2 €.